

FINATIS

*Société anonyme au capital de 84.852.900 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
712 039 163 RCS PARIS*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2010

Compte rendu

- 11 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 21 mai 2010 au Centre de Conférence Capital 8, 32, rue de Monceau, 75008 Paris, détenant 5 228 768 actions sur les 5 648 166 actions ayant le droit de vote.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes de l'exercice 2009 ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par le versement d'un dividende de 2 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a en outre ratifié la cooptation de Monsieur Didier Lévêque en qualité d'administrateur faite par le Conseil d'Administration du 14 avril 2010 et a nommé Monsieur Alain Deloz en qualité de nouvel administrateur.

L'Assemblée Générale a par ailleurs renouvelé les mandats d'administrateur de Monsieur Didier Lévêque ainsi que des sociétés Euris et Matignon Diderot, pour une durée d'un an, compte tenu de l'adoption de la quatorzième résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs.

L'Assemblée Générale a fixé à 40 000 euros le montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a également autorisé l'achat par la société de ses propres actions.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a modifié l'article 24 des statuts « Durée des fonctions des administrateurs » afin de réduire, avec effet immédiat et application aux mandats en cours, la durée des fonctions des administrateurs et de la fixer à un an.

Enfin, l'Assemblée générale a modifié l'article 32 des statuts « Convocation – Réunion et délibération du Conseil » afin de prévoir la faculté pour la moitié au moins des administrateurs de procéder, sur un ordre du jour déterminé, à la convocation du Conseil d'Administration.

Résultat des votes

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

PREMIERE RESOLUTION : *Approbation des comptes annuels de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : *Approbation des comptes consolidés*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : *Affectation du résultat de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : *Virement du poste « autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres », de la somme de 99.564,87 euros, correspondant au montant net des acquisitions d'actions Finatis au cours de l'exercice 2009*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : *Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,999 % voix pour et 0,001 % voix contre.

SIXIEME RESOLUTION : *Ratification de la cooptation d'un administrateur (Monsieur Didier LEVEQUE)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : *Nomination d'un nouvel administrateur (Monsieur Alain DELOZ)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Monsieur Didier LEVEQUE)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Société EURIS)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Société MATIGNON DIDEROT)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION : *Fixation du montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,999 % voix pour et 0,001 % voix contre.

DOUZIEME RESOLUTION : *Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,975 % voix pour et 0,025 % voix contre.

TREIZIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

• **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

QUATORZIEME RESOLUTION : *Modification de l'article 24 des statuts « Durée des fonctions des administrateurs »*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION : *Modification de l'article 32 des statuts « Convocation – Réunion et délibération du Conseil »*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SEIZIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.